

*Motions de subsides*

**M. l'Orateur:** S'il n'y a plus d'argument pour ou contre le point soulevé par le député du Yukon (M. Nielsen), je suis prêt à prendre une décision. Le député du Yukon a proposé l'année dernière un argument semblable lors de l'étude des subsides. A cette occasion, son argument se rapportait à des crédits d'un dollar. L'honorable député s'en souviendra puisqu'il a cité en partie une décision par laquelle je convenais avec lui que les crédits d'un dollar auquel il faisait alors allusion étaient, à mon avis des crédits législatifs et, par conséquent, ne pouvaient pas être présentés à la Chambre.

Je dois dire à l'honorable député que la situation n'est pas aussi claire dans mon esprit, aujourd'hui, qu'elle l'était la dernière fois, ou qu'elle semblait l'être à l'honorable député. Je conviens avec lui que le Parlement ne saurait légiférer par des crédits, mais si je considère ce crédit en particulier, je ne vois pas quelle loi qu'il est censé modifier ou comment il essaie d'établir un principe législatif ou de légiférer, pour m'exprimer plus simplement.

J'aimerais que d'autres députés appuient l'honorable député pour l'aider à établir qu'il s'agit là d'un crédit législatif. Mais il me serait très difficile de convenir avec lui qu'il s'agit, au premier abord, de rien d'autre qu'un article du budget. Le député pourra peut-être répliquer qu'il pourrait s'agir d'un budget principal plutôt que d'un budget supplémentaire. Ce ne serait peut-être pas la bonne façon de procéder s'il s'agissait d'un budget principal plutôt que d'un budget supplémentaire, mais je ne peux en conclure qu'il s'agit d'un article législatif et je ne peux donc soumettre la question à la Chambre.

● (2230)

J'en serais venu à une autre conclusion si le député avait pu me convaincre qu'il avait raison, mais en toute justice envers la Chambre, je ne pense pas que je puisse être d'accord avec l'affirmation du député.

(La motion est adoptée.)

**M. Drury propose:** Que le bill C-15, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974, soit lu pour la 1<sup>re</sup> fois et imprimé.

(La motion est adoptée.)

**M. Drury propose:** Que le bill C-15, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1974, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. McCleave.)

Sur l'article 2—\$724,337,761 accordés pour 1973-1974.

**M. Howard:** Monsieur le président, j'invoque très brièvement le Règlement. Le comité ferait bien de s'arrêter un moment ou deux sur le point soulevé par deux fois dans le passé par mon collègue de Scarborough-Ouest. Il s'était opposé aux articles législatifs dans les prévisions de dépenses et au fait que le bill s'appuyait sur ces crédits qui y figuraient par ordre alphabétique dans la version anglaise, mais non dans la version française. Le député a manifestement gagné son point.

[M. l'Orateur.]

**Des voix:** Bravo!

**M. le président:** Je remercie le député de Skeena de son rappel au Règlement. L'article 2 est-il adopté?

**M. Harney:** Monsieur le président, je dois faire une mise au point à propos des remarques que vient de faire le député de Skeena. Je n'ai pas gagné mon point; c'est la Chambre qui a gagné le sien.

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**M. Harney:** Monsieur le président, je voudrais dire, puisque certains députés ne considèrent peut-être pas cette affaire comme étant très importante, que le bilinguisme est une foule de petites choses. On vient de réaliser une petite réforme, à la Chambre, qui ajoute, je crois, à notre vie nationale.

Pour en revenir à ce rappel au Règlement, monsieur le président, puisque le président du Conseil du Trésor (M. Drury) a bien voulu présenter ces documents dans une forme adéquate, ne pourrait-on pas présentement demander au ministre de la Justice (M. Lang) de revoir les Statuts révisés du Canada pour que les tables de matière soient établies de la même façon?

[Traduction]

(L'article 2 est adopté.)

(Les articles 3 à 7 inclusivement sont adoptés.)

(L'annexe est adoptée.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill.)

**M. Drury propose:** Que le bill soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

● (2240)

## CRÉDITS PROVISOIRES

**L'hon C. M. Drury (président du Conseil du Trésor) propose:**

Que la Chambre approuve les crédits provisoires suivants:

Qu'une somme n'excédant pas \$3,138,241,654.50, soit l'ensemble

a) des trois douzièmes du total de tous les postes énoncés au budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1975, présenté à la Chambre des communes au cours de la présente session, \$2,938,230,154.50;

b) des huit douzièmes du montant total du poste 25, Finances, et du poste L20, Industrie et Commerce, énoncés à l'annexe A, \$19,731,333.33;

c) des six douzièmes du montant total du poste 40, Transports, et du poste 10, conseil du Trésor, énoncés à l'annexe B, \$29,287,000;

d) des cinq douzièmes du montant total du poste L105, Transports, énoncés à l'annexe C, \$5,625,000;